



Une mairie a t elle le droit d'organiser un repas payant ?

Par **ng**hi, le **02/06/2018** à **20:41**

Bonjour,

Une mairie a t elle le droit d'organiser un repas payant dans le cadre d'une fête communale (frairie) ?

Merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **02/06/2018** à **21:14**

Bjr

Bien sûr, comme par exemple une sortie en car à prix réduit pour les personnes âgées.

Par **ng**hi, le **02/06/2018** à **21:52**

Je souhaiterais savoir si il existe un texte officiel qui dit clairement qu' une équipe municipale, avec son maire, ne peut pas organiser un repas payant pour ses concitoyens ? En d'autres termes y a t il un texte qui réglemente les manifestations payantes organisées par la mairie. Si oui merci de m'en donner référence. Cordialement.

Par **Visiteur**, le **03/06/2018** à **07:24**

Ces organisations passent soit par les CCAS, soit par les comités des fêtes ou autre...
Pas de texte à vous indiquer.

Par **morobar**, le **03/06/2018** à **10:50**

Bonjour,

LA commune fait déjà payer les cantines et les repas pour les personnes âgées à domicile.
S'il existe une interdiction, c'est dans le code général des collectivités territoriales qu'il faut chercher.

Il faudrait connaître le sens/objet réel de la question plutôt que de généraliser au point de tronquer les réponses.